



Collège

**Lionel-Groulx**

100, rue Duquet, Sainte-Thérèse  
(Québec) J7E 3G6  
Téléphone : (450) 430-3120  
Télécopieur : (450) 971-7872

À remettre à la Direction des relations humaines, au local F-102  
ou envoyer par télécopieur au 450 971-7872 ou par courriel à  
[sophie.cazes@clg.qc.ca](mailto:sophie.cazes@clg.qc.ca).

## CANDIDATURE POUR POSTULER SUR UNE CHARGE D'ENSEIGNEMENT À LA FORMATION CONTINUE CONFORMÉMENT À LA CONVENTION COLLECTIVE

**VEUILLEZ REMPLIR LE RECTO ET LE VERSO**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

AEC : \_\_\_\_\_  CFC  Charge de cours

**Je désire faire valoir ma priorité sur le cours suivant :**

No. du cours : \_\_\_\_\_  Jour  Soir

Titre du cours : \_\_\_\_\_

Date prévue du cours : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature

**Il est suggéré d'apporter deux exemplaires de ce formulaire à la Direction des relations humaines afin de les faire horodater et d'en conserver un exemplaire comme preuve de dépôt à l'intérieur du délai prescrit.**

## FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'EMPLOI

Ce formulaire doit être complété et remis au moment où l'enseignante ou l'enseignant pose sa candidature.

### **A. EXPLICATIONS**

**1. Activité professionnelle**

Par cette expression, il faut entendre : une activité professionnelle rémunérée, exercée pour le compte d'un employeur ou à titre de travailleuse ou travailleur autonome, contractuelle ou contractuel ou autre.

**2. Nombre d'heures moyen par semaine**

Le nombre d'heures moyen par semaine n'est pas déterminant de votre statut d'emploi. Pour déterminer si vous détenez un emploi à temps complet, vous devez vous référer au point B.

**3. Cumul d'emplois**

L'ensemble de vos activités professionnelles doivent être incluses dans votre déclaration d'emploi. Toutefois, le cumul d'activités professionnelles ne peut faire en sorte qu'une personne soit considérée comme détenant un emploi à temps complet.

### **B. DÉFINITION D'UN EMPLOI À TEMPS COMPLET**

Est considérée comme occupant un emploi à temps complet :

1. toute personne qui, en fonction d'une activité professionnelle déclarée, effectue un travail rémunéré dont l'emploi du temps correspond au nombre d'heures hebdomadaires ou mensuelles des personnes effectuant des tâches similaires à temps complet, et ce, en fonction de ce qui est généralement reconnu dans leur secteur de travail;
2. toute personne qui, tout en ayant un emploi à temps complet, est en congé avec solde;
3. toute personne qui, tout en ayant un emploi à temps complet, est en disponibilité avec solde;

Toute personne répondant à un ou plusieurs de ces critères doit se déclarer comme occupant un emploi à temps complet et sera considérée comme étant en situation de double emploi. Seule la personne occupant un emploi à temps complet ou qui prévoit occuper un emploi à temps complet pour la totalité de la session pour laquelle elle pose sa candidature est tenue de se déclarer comme étant en situation de double emploi.

### **ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

Donnez, pour chacune des activités professionnelles occupées pendant la session, les informations suivantes :

Nom(s) de l'employeur	Titre ou fonction	Nombre d'heures moyen par semaine

### **SITUATION D'EMPLOI**

En regard de la définition d'un emploi à temps complet (voir point B), cochez l'une ou l'autre des déclarations suivantes :

- J'occupe un emploi à temps complet et, en conséquence, je serai en situation de double emploi.
- Je n'occupe pas un emploi à temps complet et, en conséquence, je ne serai pas en situation de double emploi.

**DATE** \_\_\_\_\_ **SIGNATURE** \_\_\_\_\_